



La justice reste ferme, nonobstant les nombreuses voix qui continuent de se lever pour réclamer la mise en liberté du célèbre homosexuel Shakiro, mis aux arrêts et déféré à la prison de New-Bell en début du mois de février.

En effet, c'est depuis le 11 mai 2021 que Shakiro et son complice Patricia ont été condamnés à 5 ans de prison pour « **tentative d'homosexualité** », « **outrage public aux mœurs et défaut de carte d'identité** ».

Si d'aucuns s'en réjouissent et estiment qu'il était temps de faire taire le très célèbre homosexuel camerounais à des milliers de followers sur les réseaux sociaux, d'autres pensent par contre que son interpellation relève de l'absurde.

C'est notamment ce que pense l'avocate en droit de l'Homme, Me Alice Nkom, qui n'entend pas baisser les bras. L'avocate au barreau du Cameroun, fervente défenseuse des homosexuels, est déterminée à obtenir la libération de ses clients.

« Nous avons relevé un appel cet appel doit être examiné aujourd'hui notamment sur la demande de mise en liberté provisoire. C'est plus qu'un souhait, j'exige que Shakiro et Cie recouvrent la liberté ; la loi me permet de l'exiger car le peuple camerounais a organisé sa vie autour de 3 pouvoirs : Judiciaire, Exécutif et Législatif », a-t-elle déclaré sur ABK radio ce matin.

Rappel, les homosexuels sont encore bien persécutés dans bon nombre de pays d'Afrique (38 pays). Au Cameroun par exemple, l'homosexualité est considérée comme un délit, et est passible d'une peine qui peut aller jusqu'à cinq ans de prison.